

# **Compte rendu du Conseil Municipal**

**Du 2 Juillet 2018**

**Présents** : Laurent Laroche, Maire, Laurence Baritaud, Sandra Dubos, Paul Jeanneau, Stéphane Léonard, Marie-Jeanne Maillochon, Vincent Manteau, Suzanne Marchand, Jacques Martinaud, Alain Nevière, Sylviane Ouvrard, Jean-Marc Pouget.

**Absents** : Florian Chiron (pouvoir à Suzanne Marchand), Annie Brulon

**Secrétaires de séance** : Vincent Manteau et Suzanne Marchand

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 12 Avril 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **A l'ordre du jour :**

### **1. Report du remboursement de la ligne de trésorerie**

Cette ligne devait être remboursée au 30 juin. Le retard dans le versement des subventions liées aux travaux et du FCTVA ( fond de compensation de la TVA) nécessite la reconduction pour un mois de cette ligne de trésorerie

Voté à l'unanimité.

### **2. Plan d'eau – Attribution de l'étude**

L'équipe municipale s'est réunie lundi 25 juin afin d'étudier la nouvelle proposition qui est faite par Bertrand MASSE, paysagiste.

Mr MASSE nous avait fait une proposition d'étude avec la société IMOTEP 17 en janvier 2017 à hauteur de 16.000€ HT. Mr MASSE estime que cette société n'a plus les compétences pour intervenir suite au départ de plusieurs de ses collaborateurs.

Il nous dirige vers la société PROFILS ETUDES, basée à La Rochelle. L'équipe a rencontré le responsable de la structure, Monsieur Neveu, qui nous a exposé comment pourrait se dérouler l'intervention.

Le devis pour l'étude est plus élevé mais Mr MASSE le justifie par la nécessité de refaire un plan topographique (la commune n'a pas retrouvé celui qui a été établi au moment de la création du plan d'eau) ainsi qu'un relevé bathymétrique.

La proposition s'élève à 25.000€ HT (pour une base de travaux de 100.000 €).

La commune n'a pas trop le choix car il n'y a pas beaucoup de sociétés qui interviennent sur ce type de structure.

Laurent Laroche précise que le CRST interviendrait à hauteur de 50% sur l'étude et de 25% sur les travaux HT.

La proposition de Mr Massé est adoptée à l'unanimité.

### **3. Contrat école**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) a été recruté au sein de la commune, depuis le 4 août 2016. L'agent avait été recruté à raison de 35 heures par semaine. Un premier renouvellement de ce poste s'est fait du 04.08.2017 au 03.08.2018.

Après entretien avec les services de Pôle Emploi, il est précisé que la situation particulière de l'agent en place permet d'envisager un renouvellement du CUI-CAE pendant une durée complémentaire d'un an maximum, soit jusqu'au 03.08.2019. Cette disposition est possible en raison du statut de travailleur handicapé et de l'âge de l'agent (+ 55 ans).

En contrepartie, la commune doit s'engager à mettre en œuvre la formation BAFA et accompagner l'employée vers la recherche de structures employeurs en lien avec l'animation.

Considérant les évolutions possibles de la loi relative aux emplois aidés, et en cas d'accord du Conseil Municipal, le contrat pourra être conclu uniquement pour une année.

Laurent Laroche rappelle les conditions d'admission, les horaires de travail minimum, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat.

Le contrat est 35 heures par semaine, rémunérée à hauteur du SMIC horaire en vigueur ;

La participation financière de l'Etat sera à hauteur de 60 % (sur 20h) pour l'année 2018,

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour et 1 abstention, le renouvellement du CUI-CAE du 04.08.2018 jusqu'au 03.08.2019.

### **4. Statuts de la cantine**

Les statuts régissant le fonctionnement de l'association de la cantine sont obsolètes. Ils datent de 1948.

Il est important de les retravailler.

Le conseil municipal demande à la commission école- cantine d'effectuer ce travail pour fin septembre afin de pouvoir les soumettre à la prochaine AG de l'association.

### **5. Admission en non valeur**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes d'une part, et des créances minimales ou des poursuites infructueuses d'autre part, sur le budget principal.

Il est précisé que les créances sont éteintes par décisions du tribunal suite au surendettement de plusieurs redevables et représentent la somme de 21 088.33 € (3 633.49 + 2780.63 + 14674.21)

Concernant les créances minimales ou pour poursuites infructueuses, elles s'élèvent à 3 493.78€ (1617.52 + 1 553.40 + 322.86).

Les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non- valeur les créances présentées ci-dessus.

### **6. Motion Bassin Loire-Bretagne**

Monsieur le Maire expose :

Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'Agence de l'eau viennent d'élaborer le onzième programme pluriannuel d'intervention de l'agence pour la période 2019-2024. La

loi de Finances pour 2018 a introduit des changements conséquents. En effet, les recettes des Agences de l'eau vont diminuer et elles devront se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, leurs missions sont élargies. Leur montant devrait diminuer d'environ 25 %, soit une perte d'environ 100 M€, dès 2019, pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, décide d'adopter la motion de soutien au financement de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne, qui exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que sa capacité de financement soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

## **7. Motion pour la gare d'Argenton/ Creuse**

Le comité de défense de la gare d'Argenton/ Creuse, qui se bat pour le rétablissement des arrêts des trains INTERCITES en gare d'Argenton sur Creuse, sollicite les mairies afin d'appuyer leur motion :

### **Vœu concernant la qualité de la desserte ferroviaire en gare SNCF d'Argenton-sur- Creuse**

Sollicité par le Comité de défense de la gare d'Argenton et ses liaisons directes avec Paris, qui vient d'être créé récemment, le **Conseil municipal de BELABRE** a pris connaissance de la dégradation de la qualité de la desserte ferroviaire en gare d'Argenton-sur- Creuse et notamment de l'impossibilité d'effectuer un aller-retour Paris-Argenton dans la journée et de rentrer à Argenton le soir. Cette dégradation du service public constitue un handicap pour les usagers mais aussi pour le développement économique et touristique de nombreuses communes de la Vallée de La Creuse. Notre commune est directement concernée.

### **Le Conseil municipal à l'unanimité:**

- demande le rétablissement des liaisons et arrêts supprimés par la direction de la SNCF sans aucune concertation avec les collectivités locales et territoriales,
- demande que la direction de la SNCF fasse droit à la demande de réunion formulée par le Comité de défense,
- demande que Monsieur le maire accompagne la délégation afin de montrer la convergence de vue entre les usagers et notre commune.
- demande son concours à Monsieur le Préfet afin de faciliter l'organisation de cette rencontre.

## **8. Convention micro-crédit**

INITIATIVE INDRE apporte une aide financière et technique aux personnes porteuses de projets de création, de développement ou de reprises d'activités économiques.

Depuis 2006 INITIATIVE INDRE porte et développe le dispositif de Micro-Crédit Personnel Garanti.

Ce dispositif permet d'apporter un appui aux personnes pour les aider à développer des projets ou à surmonter des difficultés personnelles.

A l'unanimité, la commune s'associe à INITIATIVE INDRE pour valoriser et consolider le dispositif du Micro-Crédit Personnel Garanti.

La contribution annuelle de la commune sera de 350 € (établie en fonction du nombre d'habitants

## **9. Avenant au bail de La Poste**

Dans le cadre du réaménagement de la place de la Mairie un bâtiment, occupée par La Poste va être détruit.

Par ailleurs, à l'intérieur, des surfaces de bureaux vont être reprises.

C'est pourquoi il y a lieu de revoir le montant du loyer applicable après travaux. Il sera de 2500€ / an.

Auparavant il était de 1300€/trimestre.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

## **10. Refonte du site Internet de la commune**

Il est nécessaire de retravailler le site de la commune. Il n'est pas sécurisé et il faut l'adapter aux nouvelles normes européennes RGPD. La société ARTISANET, qui intervient depuis plusieurs années, nous a établi, pour cette refonte, un devis d'un montant de 1560 €.

Pour faire vivre ce site une secrétaire de mairie et 3 membres de la commission communication devraient être formés pour pouvoir intervenir régulièrement. Le coût de cette formation serait de 537,60 €.

Le nouveau site sera mis en ligne courant août 2018.

Les devis sont acceptés à l'unanimité.

## **11. Limitation de vitesse aux lieux dits Les Gorceis et La Fumasse**

Un courrier a été adressé à la mairie, courant avril, par un groupe de riverains des lieux dits La Fumasse et Les Gorceis.

Ils expriment leurs difficultés et leur sentiment d'insécurité lorsqu'ils veulent sortir de leurs propriétés avec leurs voitures car les véhicules empruntant cette route roulent très vite.

Après discussion le conseil décide à l'unanimité la pose de panneaux limitant la vitesse à 30 kms/h sur une portion de cette route.

## **12. Opération MSA Prévention Routière**

Le président MSA de l'échelon local Bélâbre-St Benoit du Sault et l'animateur MSA de l'antenne du Blanc ont sollicité Mr Le Maire afin d'intervenir pour une journée d'animation sur Bélâbre le 4 octobre prochain.

Cette journée a pour thème « Bien vieillir, c'est bien conduire ! ». Elle se déroulerait autour de plusieurs ateliers :

- ✓ Test de vue
- ✓ Simulateur de conduite
- ✓ Offre de services et service social MSA
- ✓ Guichet Familles Rurales-Conseil Départemental-Contrat local de Santé PNR
- ✓ Ergonomie
- ✓ Conduite (auto-école La Cistude du Blanc)

Cette opération s'adresse aux plus de 55 ans, actifs ou retraités, du milieu agricole ou autre

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre à disposition, gracieusement, la salle des fêtes et ses abords pour l'organisation de cette journée.

### **13. Compte rendu des commissions**

- ✓ Commission communication : une erreur a été commise dans le dernier bulletin municipal sur le budget assainissement. En effet les « camemberts » présentés sont ceux du budget principal de la commune.  
Un rectificatif sera joint dans la prochaine Feuille de Bélâbre à l'automne.
- ✓ Commission fleurissement et environnement : 5 très grands pots ont été achetés. Ils seront mis sur la place de l'Eglise, devant la Mairie, sur la nouvelle place de la Mairie devant le transformateur.
- ✓ Commission culture : rappel de l'organisation de la soirée JAZZ à la Basse-Cour le 17 juillet, par l'association la Boite à Musique (BAM)
- ✓ Syndicat des eaux effectue d'ici quelques jours des travaux au Peu.
- ✓ Compte rendu du dernier Conseil d'Ecole : Anne-Sophie Chambrault (GS et une partie du CP) est mutée à Celon à la rentrée. Sa remplaçante est connue et est déjà venue travailler avec Mme Chambrault.
- ✓  
L'enseignante qui décharge Mme Léostic sur son poste de direction part aussi à la rentrée. Sa remplaçante est nommée.

Les enfants et les enseignantes ont apprécié la sortie de fin d'année à Chaumont/Loire. Certaines classes ont participé aux Foulées du Parc. Les enfants vont régulièrement sur toute l'année à la bibliothèque municipale et les enfants sont heureux d'y être accueillis par les bénévoles. Ils ont aussi bénéficié de l'opération « Lire et faire lire ».

Les enfants de primaire ont eu des séances à la piscine. Beaucoup d'entre eux ont bien progressé.

Pour les CE2 il y a eu le permis piéton avec le gendarme Bravo (brigade de Bélâbre)

Pour les CM2 et CM1 un nouveau référent sécurité vélo est intervenu. Une élève a été sélectionnée pour les épreuves finales à Châteauroux. Elle a obtenu 20 au code et 20 en pratique.

Mme Baptiste a obtenu des créneaux horaires à la piscine du Blanc pour les 3 derniers mercredis de l'année scolaire et souhaite y emmener tous les élèves de maternelle. La municipalité donne son accord pour financer ces sorties.

Les enfants de CM1 et CM2 ont visité le collège des Ménigouttes le 4 juin.

La fête de l'école a lieu le samedi 30 juin.

Mme Léostic organise des stages de remise à niveau fin août et sont ouverts en priorité aux CM2 puis au CM1 en fonction des inscriptions.

A ce jour le nombre d'enfants attendus pour la prochaine rentrée est en baisse significative, mais les inscriptions se font jusqu'à la rentrée

## **14. Questions diverses**

Mr Le Maire propose de faire une délégation à Marie-Jeanne Maillochon afin qu'elle puisse célébrer le mariage de sa fille le 25 août prochain. Il sera aussi présent. Accord à l'unanimité.

Le Parc éolien de Thollet va être réalisé ; l'installation du transformateur sur notre commune redevient donc d'actualité. Cela représenterait 11 000 €/ an d'aide pour la commune plus les servitudes.

Le Golf des Rosiers nous a adressé un courrier pour remercier de la subvention accordée.

Invitation du COMC : la course passe à Bélâbre le 16 juillet.

Invitation pour 2 personnes au Festival de Musique classique le 26/08

Invitation du conseil au mariage de Guillaume Prince et Marine Serra Mendes le 28/07

Une carte du Mont Valérien nous a été adressée par les enfants de l'école qui ont fait le voyage avec le Souvenir Français.

Remerciements de Bernard Laroche pour les obsèques de son épouse.

Rappel : le dimanche 8 juillet commémoration des événements du 10 juillet 44

Tour de l'Avenir : mercredi 4 juillet réunion à la sous-préfecture. La course part du Blanc et traverse Bélâbre le 23/08.

Le camping de Bélâbre est de nouveau classé 2 étoiles pour une durée de 5 ans. Il va falloir poser une plaque qui émane du ministère chargé du tourisme. Des démarches pour changer la signalisation du camping sont en cours.

Suite à la réunion publique du 13 Juin (phyto sanitaire) 2 personnes se sont inscrites auprès de la commission environnement.

## **Calendrier**

*4 juillet* réunion sous-préfecture

*8 juillet* commémoration du 10 juillet

*11 juillet* Synctom à Douadic

*13 juillet* soirée fête nationale CDF

*17 juillet* soirée jazz à La Basse-Cour

*18 juillet* à 14h remise chèques INITIATIVE BRENNE à VIVAL-Martial DUVAL- Mr et Mme DE CESARE

*24 juillet* CDC MOVA à Mauvières

Du 3 au 17 Août Laurent Laroche est absent

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 24 septembre 2018 à 20h à la Mairie**

Séance levée à 23h